

Ecrit par Echo du Mardi le 13 juillet 2023

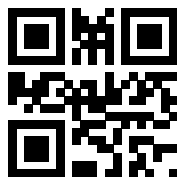
B5J SCI



Notaire



Écrit par Echo du Mardi le 13 juillet 2023



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 12 août 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 13 juillet 2023 sous réserves d'incidents



**Etudes de Maîtres Olivier JULIEN,
Pauline CHIAPELLO et
Clio PEYRONNET
Notaires associés à
Avignon (Vaucluse)
15 rue Armand de Pontmartin
MODIFICATION STATUTAIRE**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Olivier JULIEN le 29 juin 2023 a été constatée la modification suivante des statuts de la société civile immobilière **B5J** siégeant à AVIGNON (84140) 19 rue Henri Barjavel, capital 1524,49€, identifiée au SIREN numéro 388 456 113.

Ancienne mention article 7 CAPITAL SOCIAL : Assemblée générale extraordinaire en date du 1er Août



Ecrit par Echo du Mardi le 13 juillet 2023

2021

Le capital social est fixé à la somme de DIX MILLE FRANCS (10.000,00 Frs) divisé en CENT (100) parts sociales de CENT FRANCS (100,00Frs) chacune, entièrement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 100. Etant ici précisé que le capital social est à ce jour valorisé à la somme de MILLE CINQ CENT VINGT-QUATREEUROS QUARANTE NEUF (1 524,49 Euros) par suite de la conversion automatique en euros.

Lesquelles parts attribuées à : Madame Agnès JOFFRE, pour 35 parts en usufruit numérotées de 1 à 34 et pour 35 parts en pleine propriété numérotées de 35 à 70. Monsieur Benoît JOFFRE, pour 10 parts numérotées de 71 à 80 ; Madame Maud JOFFRE, pour 10 parts numérotées de 81 à 90 ; Monsieur Jérôme JOFFRE, pour 10 parts numérotées de 91 à 100 ; Monsieur Benoît JOFFRE, Madame Maud JOFFRE et Monsieur Jérôme JOFFRE ensemble pour 35 parts en nue-propriété numérotées de 1 à 34.

Nouvelle mention article 7 CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à la somme de MILLE CINQ CENT VINGT-QUATRE EUROS QUARANTE NEUF (1524,49 eur) et est divisé en CENT (100) parts sociales de QUINZE EUROS et VINGT QUATRE CENTIMES (15,24 eur) chacune réparties entre les membres de la société en proportions de leurs apports respectifs, savoir : Madame Agnès JOFFRE, pour 67 parts en usufruit numérotées de 1 à 67 et pour 3 parts en pleine propriété numérotées de 68 à 70. Monsieur Benoît JOFFRE, pour 10 parts numérotées de 71 à 80 et 10 parts numérotées en nue-propriété de 36 à 45. Madame Maud JOFFRE, pour 10 parts numérotées de 81 à 90 et 10 parts en nue-propriété numérotées de 46 à 55 ; Monsieur Jérôme JOFFRE, pour 10 parts numérotées de 91 à 100 et 10 parts en nue-propriété numérotées de 56 à 65. Monsieur Benoît JOFFRE, Madame Maud JOFFRE et Monsieur Jérôme JOFFRE ensemble pour 37 parts en nue-propriété numérotées de 1 à 35 et 66 à 67.

Pour avis.

Le notaire